Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260209-DCM_2026_13-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Langan

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	8

Vote
A la majorité
Pour : 6 Contre : 2 Abstention : 4

L'an 2026, le 9 Février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Langan s'est réuni à la Mairie de Langan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOLIVET Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/02/2026.

Présents : M. JOLIVET Thierry, Maire, Mme ABAUTRET Virginie, Mme DUPERRON Katell, M. GAUPLE Olivier, M. GUINARD Dany, M. HOUANARD Alain, M. JACQUES Emmanuel, Mme JOSSE Solange, M. LE BERRE Erwan, M. LE TENNIER Yvan, M. PAILLOUX Fabrice, M. YVANOFF Daniel

Absent(s) : Mme MENEC Camille

A été nommée secrétaire : Mme JOSSE Solange

2026/13 – Acquisition du matériel de la boulangerie

La boulangerie *Au Pain de Langan* située 13 rue de Romillé a définitivement fermé ses portes le 31 janvier dernier. Il est rappelé que Monsieur PATERNEL, boulanger, a occupé lesdits locaux pendant une durée de sept mois, à compter du 1er juillet 2025, dans le cadre de son activité de boulangerie.

La collectivité est propriétaire de tout le matériel issu de la liquidation précédente. Monsieur PATERNEL a depuis réalisé plusieurs investissements nécessaires au fonctionnement de son activité.

Considérant que l'acquisition de ce matériel a un intérêt pour l'installation d'un repreneur ;

Considérant les négociations entamées avec le comptable de Monsieur PATERNEL ;

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'acquérir le matériel suivant :

Désignation	Montant TTC d'acquisition par Monsieur PATERNEL	Montant TTC d'acquisition proposé pour la Commune

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260209-DCM_2026_13-DE

Façonneuse BONGARD	4140€	
Repose Pâtons PAVAILLER	4 260€	
Four à pâtisserie EUROFOURS	2000€	
Balance Boulangerie CREATIVE Balance	250€	
Refroidisseur	800€	
Plaques à baguettes (5)	175€	
Plaques à pains (2)	20€	
Micro-onde	35€	
Destructeur insecte	200€	
Petits matériel (moules…)	120€	
TOTAL	**12 000€ TTC**	**3 957.46€ TTC**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/02/2026
Le Maire
Thierry JOLIVET